



DÉCISION DE LA MAIRE
Prise en vertu de la délégation du Conseil Municipal

N° 2025/166

Convention 2025 pour un séjour à Saint-Hilaire-de-Riez avec la Mairie d'Aubervilliers (93)

LA MAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-22 ;

VU la délibération n° 2020/022 du Conseil Municipal du 3 juillet 2020 portant *délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire*

CONSIDERANT que la Commune d'Eaubonne et notamment son Centre Socio-Culturel, Espace Jeunesse et Familles, souhaitent instaurer un partenariat avec la mairie d'Aubervilliers (93) pour un séjour avec les jeunes adhérents du Centre Socio-Culturel ESPACE JEUNESSE ET FAMILLES du lundi 28 juillet 2025 au dimanche 3 août 2025 ;

DÉCIDE

- ✍ **ARTICLE 1 :** de prendre la prestation proposée par la mairie d'Aubervilliers, sise 2 rue de la Commune de Paris 93300 AUBERVILLIERS, qui propose un séjour du lundi 28 juillet 2025 au dimanche 3 août 2025 dans son centre de vacances, sis 80 avenue des Becs, à SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ (85270) pour 28 enfants et la gratuité pour 2 adultes accompagnateurs sur la base de 1 adulte pour 10 enfants ;
- ✍ **ARTICLE 2 :** de signer à cet effet la convention fixant les droits et obligations de l'organisateur, la Ville d'Eaubonne et la mairie d'AUBERVILLIERS pour un coût total de 6552€ toutes taxes comprises (six mille cinq cent cinquante-deux euros TTC) comprenant une TVA de 10% ;
- ✍ **ARTICLE 3 :** dit que les dépenses afférentes seront réglées sur les crédits ouverts à cet effet sur le budget en cours.

Eaubonne, le 14 MAI 2025

Transmise et reçue au contrôle de légalité, le :
Publiée le :
Exécutoire le :
Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
(articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

☐ Valérie POULIQUEN	☐ Arnaud AGNONA
Cheffe Secrétariat Général	Directeur DAGAJ
☐ Karima BENTOUT	☐ Lylian SÉNÉCHAL
DGA Ressources	Directeur Général des Services



La Maire,
Vice-Présidente de la Communauté
d'agglomération Val Parisis,

Marie-José BEAULANDE